

Mairie de Bouessay

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal Lundi 15 septembre 2021

Date de la convocation : 10/09/2021

Présents : Messieurs Paterne, Freuslon, Riach, Yvon et Mesdames Dupont, Daubias, Bruand, Saison, Gérard, Mancini = 10

Pouvoirs : Mme Rocheteau donne pouvoir à Mr Paterne= 1

Mr Lamy donne pouvoir à Mr Freuslon = 1

Mr Furcy donne pouvoir à Mme Mancini= 1

Absente: Mme Ory

Votants : 13

Secrétaire de Séance : Mme Bruand.

- SEANCE : 05/07/2021 REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : AUCUNE OBSERVATION

Objet : Don de parcelles.

Délibération n°150921-01

Par courrier du 22/07/2021, Mme FROGER Marguerite a proposé de faire un don des parcelles dont les références cadastrales sont : B58, B59, B121, B122, B124, B125, B126, B127, B128, B129, B131, B139, B736, B738, B740, B742, B1072, d'une superficie totale de (13 ha 94 a 31 ca) à la commune.

Les frais de notaire restant à la charge de la commune.

Pour votre information, ce lot de terres estimé par Maître GUEDON à 4000 € l'hectare, soit une valeur totale de 55 772 € (cinquante-cinq mille sept cent soixante-douze euros), est actuellement en fermage pour lequel le locataire, Monsieur LANDEMAINE, a versé la somme de 1988.81 € en 2020. La donation devra donc prendre en compte l'obligation de poursuite de ce fermage.

Considérant la condition grevant ce don et portant sur une charge financière, il appartient au Conseil Municipal de délibérer pour l'accepter. Il est proposé au Conseil Municipal :

-d'accepter le don des parcelles B58, B59, B121, B122, B124, B125, B126, B127, B128, B129, B131, B139, B736, B738, B740, B742, B1072, d'une superficie totale de (13 ha 94 a 31 ca) appartenant à Mme FROGER Marguerite.

-de prendre à sa charge les frais de notaire correspondant à cette opération, auprès de Maître GUEDON, notaire à Val du Maine (Mayenne) et d'autoriser Mr le Maire ou son représentant à signer l'acte de donation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Objet : Echange partie parcelles de terrain – Lotissement de L'Aubépine

Délibération n°150921-02

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint, il rappelle que par délibération du 05/07/2021, le conseil autorisait l'acquisition d'une partie de terrain cadastré B1039, après concertation avec les futurs acquéreurs du lot n°04 du lotissement de l'Aubépine, Mr le Maire propose un échange de terrains de même

superficie avec une partie du lot n°05 cadastré B1040, un engagement écrit a été reçu en mairie par les futurs acquéreurs dans ce sens. Il sera nécessaire de rédiger un acte d'échange par un notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mr le Maire ou son représentant :

- D'échanger une partie du terrain cadastré section B, n°1039 (lot 04) de même superficie avec une partie du terrain cadastré section B, n°1040 (lot 05) , et d'autoriser Mr le Maire ou son représentant à signer toutes pièces annexes au dossier, ainsi qu'un acte d'échange auprès du notaire retenu;

Objet : Proposition d'achat partie de surface d'une parcelle - Lotissement de l'Aubépine- Lot 09

Délibération n°150921-03

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon ; Il explique qu'un rendez-vous a eu lieu le 03/09/2021 avec des personnes intéressées pour l'acquisition du lot n°09 (pour une superficie de 500m² environ correspondant à leur budget de construction). Cette parcelle est cadastrée section B n°1044 pour une superficie de 697m² ; Mr Freuslon, après s'être rendu au service urbanisme de la CDC de Sablé, explique qu'une modification du permis d'aménager est indispensable dans ce cas.

Après avoir exposé le plan parcellaire actuel et exposé les faits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De maintenir cette parcelle cadastrée section B n°1044 à sa superficie actuelle soit 697m².

Objet : Convention d'utilisation de la salle association à la médiathèque.

Délibération n°-150921-04

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Bruand, adjointe, elle rappelle au conseil que par délibération du 27/01/2020, la commune autorisait par convention la mise à disposition de la salle annexe à la médiathèque à une habitante pour des ateliers d'apprentissage d'anglais. Cette mise à disposition devait rester temporaire, Mme Bruand explique que la salle des associations reste un lieu destiné aux membres d'associations communales ou pour d'autres activités de la médiathèque intercommunale. Mme Bruand explique qu'une convention doit être rédigée pour l'année 2021 et prendra fin au 31/12/2021.

Un autre lieu est à réfléchir pour l'année 2022.

Mr Furcy ayant donné pouvoir, son vote ne compte pas.

Après échanges, Mr le Maire procède à un vote, il propose comme l'an dernier, les modalités suivantes pour l'année 2021:

- 10% du CA annuel (jusqu'au 31/12/2021) : 12 voix pour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire ou l'adjoint délégué à signer cette convention de renouvellement de mise à disposition d'une salle à la médiathèque avec le bénéficiaire comme indiqué ci-dessus, 10% sur le CA réalisé dans l'année 2021. La convention prendra fin au 31/12/2021.

AFFAIRES DIVERSES :

- DPU : 3 DPU présentées, la commune ne préempte pas.
- Eclairage Public : Un arrêté sera pris pour la réglementation de la mise en coupure (l'éclairage sera interrompu à partir de 21h00 jusqu'à 6h30 et interrompu pendant la période estivale excepté autour du rond-point de la RD 21 où il sera maintenu toute la nuit).
- Mr le Maire explique qu'il a reçu une demande de concession (dans l'ancien cimetière) ; un devis pour exhumation a été reçu en mairie, le montant s'élève à 1000€TTC. Le conseil municipal est favorable à cette demande. Mm Bruand en profite pour signaler un problème de vols dans le cimetière ; Mr le Maire est au courant de la situation.
- Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande d'un parent d'élève pour l'accueil d'un enfant en fauteuil en garderie périscolaire, après échange et accord avec le personnel communal, cet enfant sera accueilli en fauteuil dans la garderie périscolaire.
- Mr le Maire demande au conseil municipal un avis concernant le repas de fin d'année pour les aînés, ou s'il est préférable de réaliser une distribution d'un panier garni ? ; après échanges, il est procédé à un vote à main levée. La majorité s'est exprimée pour le choix d'un panier garni offert aux aînés de plus de 70 ans.

- Mr le Maire informe le conseil que l'association « Les passantes » occupe la salle polyvalente les jeudis soirs du 02/09/2021 au 21/10/2021.
- Mr le Maire rappelle la tenue du forum des élus Espace Mayenne à Laval le 25/09/2021 ;
- Mr Freuslon informe le conseil que les fossés ne seront pas fauchés cet automne, afin d'opter pour un fauchage raisonné, Le Bois Bureau et la rue traversière (vers quartier de l'Epoupin) sont concernés.
- Mr le Maire informe d'une naissance sur la commune : Mr Freuslon et Mme Gérard déposeront des fleurs aux parents.
- Mme Mancini informe le conseil qu'elle a réuni les membres du groupe de travail concernant la valorisation du site naturel de la commune, plusieurs projets pour ce lieu sont à l'étude ; Mme Daubias propose de travailler en binôme avec Mme Mancini sur ce sujet;

FIN DE SEANCE 22h50

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 08/11/2021 à 20h00
--